

## COMMUNIQUÉ COVID 19 – URGENCE

### Les compagnies et structures de production indépendantes du spectacle vivant impactées

Les annulations des manifestations, les mesures de confinement, les reports de spectacles impactent directement les compagnies et structures de production indépendantes, principales employeuses des plateaux artistiques. Cette situation inédite met en péril l'avenir et la pérennité de ces structures déjà fragiles.

Afin que nous restions en mesure d'assumer nos responsabilités d'employeurs, le SYNAVI demande **la mise en place d'un fonds de soutien compensatoire des cessions des représentations annulées**, prenant en compte le coût plateau, les amortissements de création et les frais engagés pour tous les spectacles et interventions artistiques annulés, quel qu'en soit le lieu : théâtres, établissements scolaires, prisons, EHPAD, bibliothèques, structures sociales, etc.

Le SYNAVI en appelle à la **responsabilité des lieux d'accueil, de diffusion et des collectivités locales pour qu'ils assurent leurs engagements auprès des artistes et équipes artistiques** et leur proposent les meilleures conditions de report des représentations et des actions annulées.

Nous demandons également la **mise en place de cellules de crise dans les DRAC et les collectivités** afin de recenser toutes les annulations et d'accompagner toutes les situations difficiles.

Nous demandons en outre aux services de l'État, en complément des mesures annoncées à ce jour, **d'intervenir auprès des organismes bancaires** pour l'obtention de facilités de trésorerie.

Nos délégations régionales et le Pôle conseil du SYNAVI restent à l'écoute des compagnies et structures de production indépendantes du spectacle vivant.

**À situation d'urgence, mesure d'urgence ! Solidarité interprofessionnelle !**

Lyon, le 12 mars 2020